

**Addendum
Addenda**

No./No 2

Project Description / Description de projet M56 Utility Tunnel Vent and Hatch Modifications / M56 Modifications de trappes et d'évents des tunnels utilitaires		
Project No./No de projet 5876	Departmental Representative / représentant ministériel Allan Mackenzie	Date 23-Jun-2022
Solicitation No./N° de sollicitation 22-58019		
Notice: This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.		
Nota: Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.		

Item No	Description
2.1	<u>Question:</u> What is the deadline to have the work completed? <u>Answer:</u> Revised completion date is October 30, 2022.
2.1 F	<u>Question:</u> Quelle est la date limite pour l'achèvement des travaux? <u>Réponse:</u> La date d'achèvement révisée est le 30 octobre 2022.
2.2	<u>Question:</u> Can you please confirm if note 2, 9 & 11 for Type Q hatch are in the contract? <u>Answer:</u> As indicated in tender dwgs '5876-A1' & '5876-A3' (DETAIL 11), specific instructions notes 2,9 & 11 applies in the contract to Hatch type 'Q'. As a clarification and indicated on detail 11/A3,Note '2','11' is for the existing 'green' hatch on the right side of the pad only. Note '9' applies to the overall large concrete pad perimeter at ground level.
2.2 F	<u>Question:</u> Pouvez-vous confirmer si les notes 2, 9 et 11 pour la trappe de type Q sont dans le contrat? <u>Réponse:</u> Tel indiqué sur les dessins ('5876-A1F' & '5876-A3F' (DÉTAIL 11) soumis lors de l'appel d'offre, les notes spécifiques '2', '9' et '11' s'appliquent et font partis du contrat pour les trappes de type 'Q'. Les notes '2' et '11' s'appliquent pour la trappe 'Q' verte situé du côté droit de la plateforme. La note '9' s'applique le long du périmètre au sol de la plateforme.
2.3	<u>Question:</u> In regards to the painting of the aluminium (note 2 on drawing A-2) there are no paint specification can you please confirm what procedure we need to use? (powder coating?) <u>Answer:</u> The 'Minor Work Paint' (specification section 09 91 00.08) is provided as part of the tender documents and contract for all existing hatches to be re-finished and re-painted. All new enclosure type can follow paint manufacturer recommendations directly for Pre-finished, Pre-painted , Pre-dip sheet metal (18-20ga) at factory (off site) as per steel enclosure assembly notes (circle)'2' on dwg 5876-A2 . All exposed / cut edges to be included. If Specific 'Powder Paint

Coating' is available to suit manufacturing/delivery and installation dates prior to closing date this coming fall (Oct 31st 2022-addendum2), Gc to ensure cost is included at tendered final submission.

- 2.3 F Question: En ce qui concerne la peinture de l'aluminium (note 2 sur le dessin A-2), il n'y a pas de spécification de peinture. Pouvez-vous confirmer quelle procédure nous devons utiliser ? (peinture en poudre ?)
Réponse: La section 09 91 00.08 des devis pour la 'Peintures-Travaux de petite envergure' fait partie et est incluse dans l'appel d'offre pour tous les trappes existantes à être re-finis et re-peinturées. Toutes les nouvelles enclos peuvent suivre les recommandations du fabricant de peinture pour les conditions de préfinis, pré-peinturé, pré-trempage (18-20ga) à l'usine même pour respecter la note '2' (cercle) pour l'assemblage de l'enceinte en acier figurant sur le dessin '5876-A2F'. Tous bords exposés/coupés à être inclus. Si un processus de couche de peinture spécifique à base de poudre est disponible, l'entrepreneur général devra l'inclure dans sa soumission si le coût, la fabrication et l'installation n'offrent aucun délai pour la fermeture du projet (31 octobre 2022-addenda 2), tel qu'indiqué dans les devis.
- 2.4 Question: In the mandatory criteria Item # 3 (waste management experience) Due to being a GC we have work in various projects which included waste management disposal through our subtrades only. Can we include waste management experience through our subtrades that were under contract with our firm?
Answer: Subtrade experience will be considered and must be demonstrated as part of mandatory criteria.
- 2.4 F Question : Dans les critères obligatoires, point 3 (expérience en matière de gestion des déchets), nous avons travaillé sur divers projets qui incluaient la gestion des déchets par le biais de nos sous-traitants uniquement. Pouvons-nous inclure l'expérience de la gestion des déchets par le biais de nos sous-traitants qui étaient sous contrat avec notre entreprise?
Réponse : L'expérience des sous-traitants sera prise en compte et doit être démontrée dans le cadre des critères obligatoires.

END - FIN